



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

investissements

Question écrite n° 6020

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de M. le ministre du redressement productif sur la constitution par le Qatar d'un fonds d'aide aux territoires déshérités en France. Depuis plusieurs années, le Qatar investit massivement en France et en particulier dans le domaine sportif et l'hôtellerie. À cela, nul ne s'oppose. Mais, aujourd'hui le Gouvernement français a donné son accord à un projet de fonds d'investissement qatari à destination des entrepreneurs issus des quartiers en difficulté. Il s'agit d'un investissement d'une toute autre nature. En effet, ce projet d'intégration sociale par le développement économique relève des politiques publiques. Or l'investissement privé doit être circonscrit aux activités de nature privée. Il appartient à l'État et à lui seul de porter de tels projets qui appartiennent par définition au domaine de compétence régalién. D'autre part, l'opacité du dispositif, dont on ne connaît à l'heure actuelle ni les tenants ni les aboutissants, n'est pas faite pour rassurer. Dans ce contexte, elle le remercie de bien vouloir lui faire connaître les modalités précises du dispositif et d'apporter la garantie que le Gouvernement en conservera la maîtrise pleine et entière.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6020

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : Redressement productif

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 octobre 2012](#), page 5351

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)